

Douleur chronique & scolarité de l'enfant et de l'adolescent

21 juin 2022

Format présentiel

Auditorium HEGP 20 rue Leblanc 75015 PARIS

NOM / Prénom:

profession :

Mail pro :

Mail perso (non diffusé) :

Tel portable (non diffusé) :

STRUCTURE D'EXERCICE :

Adresse :

Code postal

Ville

Contact service de formation : Mme/m.

Coordonnées mail

Coordonnées tel

INSCRIPTION***Membre de la SFETD** (à jour de cotisation 2022) oui non**au titre de la formation professionnelle**

oui

non

membre**non membre**

inscription médecin

80€

150€

IDE et autre PS

50€

100€

à titre individuel

oui

non

Inscription médecin

20 €

90€

IDE et autre PS

10€

50€

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

oui

non

Quels sont vos besoins spécifiques ?

.....

*Rayer la mention inutile

*Si vous vous inscrivez au titre de la formation professionnelle, une convention de formation sera adressée à votre établissement.**Merci de renseigner tous les champs.*Dans le cas d'un changement de format (présentiel → distanciel), le participant accepte les nouvelles

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Inscription

L'inscription est obligatoire via le formulaire. Elle doit être adressé par mail à l'adresse suivante sfetd@sfr.fr plus tard le **14 juin 2022 à minuit**.

Dans le cas d'une **inscription à titre individuel**, elle doit être accompagnée du règlement correspondant établi à l'ordre de MALEVA SANTE et adressé par voie de poste à l'adresse suivante : 972 route des grands roseaux 38620 MONTFERRAT.

Article 2 – Convention de formation

MALEVA SANTE établit une convention dans le cadre d'une inscription au titre de la formation professionnelle. L'inscription est définitive à réception d'un exemplaire signé.

Article 3 -Tarif

Au titre de la formation continue

	Tarif membre	tarif non-membre
Médecin	80€	150€
IDE et autres	50€	100€

Au titre de la formation individuelle

	Tarif membre	tarif non-membre
Médecin	20€	90€
IDE et autres	10€	50€

Article 4 – Transformation / Report / Annulation

- Du fait du contexte sanitaire : en fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée au COVID 19 et si les orientations gouvernementales l'imposent, l'organisme se réserve le droit de transformer le format présentiel de la formation en format distanciel, et au plus tard 10 jours ouvrables avant l'ouverture de la session.

- Du fait de l'organisme de formation : pour des raisons d'organisation et d'ordre pédagogique, l'organisme se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session notamment au cas où le nombre d'inscrits ou de désistements porterait le nombre de stagiaires à moins de 20 personnes, ce, au plus tard 10 jours ouvrables avant l'ouverture de la session.

Article 5 – Attestation

A l'issue de la formation, MALEVA SANTE adresse à chaque participant une attestation individuelle de formation

Article 6 – Engagement

Le participant s'engage à être présent du début à la fin de la formation : **du mardi 21 juin 2022 9h au mardi 21 juin 2022 18h**. En cas d'absence ou de départ anticipé, aucune attestation ne sera délivrée. L'action de formation sera facturée.

Article 7 – Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, seul le Tribunal de Lyon sera compétent pour traiter le litige.

Date : Signature du participant (le cas échéant) Règlement par chq N°